



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

OBJET : MISSION LOCALE DU SUD-OUEST LYONNAIS
FONDS D'AIDE AUX JEUNES
Convention de participation financière

N°2025_063

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 juin 2025**

Date de transmission en Préfecture : **24 juin 2025**

Date de mise en ligne : **24 juin 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 juin 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Christine MARCILLIERE**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Michèle EYMARD) - Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Christophe GALLAY) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Florence RICHARD (à Anne-Claire ROUANET) - Éric JACQUET (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Alain GARDETTE)





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est un dispositif de dernier recours, placé sous l'autorité du Président du Conseil départemental, destiné aux jeunes adultes en difficulté sociale, âgés pour la plupart de 18 à 25 ans. Il vise à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, à leur apporter des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents.

En juin 2019, le Département du Rhône a donné délégation aux Missions locales pour attribuer ces aides aux jeunes ainsi que pour collecter des soutiens financiers auprès des collectivités territoriales appartenant à leur territoire de compétence.

La commune a donc été sollicitée, par la Mission locale du Sud-ouest lyonnais, pour la signature de la convention afférente à sa participation 2025 au fonds d'aide aux jeunes, enveloppe qui est dévolue à l'attribution d'aides aux jeunes Brignairots accompagnés par la Mission locale

Pour mémoire, il avait été validé, lors du conseil municipal du 18 décembre 2024, le versement d'une provision de 500 € à la Mission locale du sud-ouest lyonnais, au titre de l'année 2025, dans l'attente de la réception du bilan d'activité 2024 et des éléments financiers.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 12 juin 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER les termes de la convention avec la Mission Locale du Sud-Ouest lyonnais, jointe en annexe, afférente à la participation 2025 de la commune au Fonds d'aide aux jeunes,
- VALIDER le montant de 500 € au titre de la participation 2025 de la commune au financement du fonds d'aide aux jeunes,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Christine MARCILLIERE

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRAUD

